



Les **Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S)** sont des produits dangereux (de par leur nature inflammable, explosive, corrosive, toxique ou irritante) provenant des ménages. Ils sont, de manière générale, dangereux pour la santé et/ou l'environnement.



Identification d'un produit en déchèterie

Ils englobent des produits divers tels que les acides, les bases, les produits phytosanitaires (insecticide, herbicide, engrais,...), les solvants (dissolvant, liquide de freinage, white spirit, ...), le chlore, les filtres à huile, les peintures, les emballages souillés, les radiographies ...

Tous ces déchets sont acceptés en déchèterie. Les gardiens les trient et les entreposent, par catégorie, dans des contenants spécifiques (caisses palettes, caisses de 60 litres, fûts...).

Un éco-organisme appelé « EcoDDS » a été agréé en avril 2013 pour assurer et organiser la filière liée aux Déchets Diffus Spécifiques **des ménages**. Cependant, tous ne sont pas tous pris en charge par EcoDDS. Cela va dépendre de la nature des déchets et de leur conditionnement.

Le S.E.E.D.R a signé une convention avec cet éco-organisme en décembre 2013. Pour les autres, le S.E.E.D.R a conclu un marché avec l'entreprise SARPI La Talaudière (42).

Lorsque tous les contenants d'une déchèterie sont pleins, une demande d'enlèvement est adressée simultanément à l'éco organisme EcoDDS mais aussi à l'entreprise **SARPI La Talaudière** (42).

Un technicien vient trier et contrôler l'ensemble des contenants (EcoDDS et hors EcoDDS) afin de les conditionner et les étiqueter avant d'être évacués.

Pour en savoir plus sur EcoDDS : www.ecodds.fr



Contrôle des caisses-palettes lors d'un enlèvement en déchèterie



Plateforme de regroupement des produits dangereux avant acheminement vers le centre de traitement – SARPI La Talaudière

Il établit également des bordereaux de suivi de déchets (BSD) pour chaque catégorie. Ceux-ci sont alors acheminés vers un centre de regroupement avant leur transport vers les différents lieux de traitement.

Chaque déchet suit alors sa filière : traitement physico-chimique, incinération, régénération...

En 2016, le tonnage total des D.D.S s'est élevé à **249 tonnes**, réparties de la manière suivante :

- 150 tonnes collectées par EcoDDS
- 99 tonnes collectées par Sarpi La Talaudière (pour les produits non acceptés par l'éco-organisme).

Cela représente :

- 68,52 % de peintures,
- 13,84 % de solvants,
- 7,70 % d'emballages souillés,
- 2,69 % d'aérosols,
- 2,28 % de phytosanitaires,
- 1,55 % de filtres à huile,
- le restant portant sur les acides, bases, chlore ...

**EcoDDS a pris en charge
financièrement 60 % des
D.D.S collectés**

Le coût total de la prestation de l'entreprise SARPI pour les produits non pris en charge par EcoDDS était de **63 286 € HT**, pour l'année 2016. A noter que les prix varient en fonction du mode de traitement.

Evolution des tonnages des DDS (2006-2016) :

